



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6229^e séance

Jeudi 3 décembre 2009, à 17 h 10

New York

<i>Président :</i>	M. Kafando	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Ebner
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Artiñano
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Demekhin
	France	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Belkheir
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

09-63261 (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président : J'informe le Conseil de ce que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue des consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante:

« Le Conseil de sécurité condamne de la façon la plus énergique l'attentat terroriste perpétré à Mogadiscio le 3 décembre à l'occasion d'une cérémonie de remise des diplômes à des étudiants en médecine somaliens à l'Université Benadir, qui a provoqué la mort de civils innocents ainsi que des Ministres somaliens de la santé, de l'enseignement supérieur et de l'éducation. Cet attentat criminel a visé des personnes déterminées à créer un avenir pacifique, stable et prospère pour le peuple somalien.

Le Conseil exprime sa plus profonde sympathie et ses condoléances aux familles des personnes tuées et blessées lors de cet attentat, ainsi qu'au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien.

Le Conseil demande instamment qu'une enquête approfondie soit menée et que les auteurs

de cet attentat soient rapidement traduits en justice.

Le Conseil réaffirme sa détermination à continuer d'aider le peuple somalien à parvenir à la paix et à la réconciliation, et à soutenir le Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité légitime de la Somalie, et renouvelle son soutien sans faille au Processus de paix de Djibouti, qui offre un cadre général pour une solution politique durable en Somalie.

Le Conseil exige à nouveau de tous les groupes d'opposition qu'ils mettent immédiatement fin à leurs attaques, déposent les armes, renoncent à la violence et participent aux efforts de réconciliation. Il demande par ailleurs à toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment s'agissant de respecter la sécurité des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Le Conseil se félicite du soutien fourni par l'AMISOM aux victimes de l'attentat et à leurs familles. Il renouvelle son franc soutien à l'AMISOM et remercie à nouveau les Gouvernements ougandais et burundais d'avoir fourni des contingents.

Le Conseil réaffirme que la sécurité à long terme de la Somalie passe par le renforcement effectif par le Gouvernement fédéral de transition de la force nationale de sécurité et de la police somalienne, dans le cadre de l'Accord de Djibouti et conformément à la stratégie nationale en matière de sécurité. Il exhorte la communauté internationale à appuyer les institutions somaliennes de sécurité, en coordination avec l'AMISOM, notamment en menant des activités de formation et en fournissant du matériel. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/31.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.